

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 12 NOVEMBRE 1881.

2 Centins le Numéro.

UN PROGRAMME NATIONAL.

C'est aujourd'hui même que l'hon. M. Chapleau doit prononcer, à Sainte Thérèse, le discours-programme de la présente administration sur lequel les électeurs seront bientôt appelés à rendre leur verdict.

Les trois principaux articles de ce programme seront :

- 1o. L'économie.
- 2o. L'encouragement de l'agriculture et de la colonisation.
- 3o. Le développement de nos richesses de toutes sortes au moyen du capital français.

La question de l'économie peut et doit être envisagée à un double point de vue : la diminution des dépenses susceptibles de contrôle et l'accroissement du revenu par une administration sage, pratique et éclairée, et sans prélever de nouveaux impôts.

A ce double point de vue, le gouvernement Chapleau-Loranger a fait ses preuves, et les électeurs dev ont lui en tenir compte s'ils ont réellement à cœur les intérêts et l'avenir de la province de Québec.

L'an dernier, la dépense totale susceptible de contrôle dans toutes les branches du service civil, à l'exception de l'agriculture et de la colonisation, a été d'environ \$40,000 moindrement que celle encourue pour les mêmes objets par l'administration Joly en 1878-79. Cette année, 1881-82, le montant total des dépenses pour la législation, le gouvernement civil, l'administration de la justice, l'éducation, les écoles des arts et manufactures, les travaux publics, les institutions de charité, les frais de l'administration des terres de la couronne et autres charges sur le revenu, y compris les dépenses imprévues pour lesquelles une certaine somme est allouée chaque année ; en d'autres termes, le montant total des dépenses susceptibles de contrôle est estimé, pour 1881-82, à \$1,709,378 seulement, contre \$1,867,185.68 que les libéraux ont dépensés pour les mêmes fins en 1878-79, ce qui représente une économie de \$157,807.68 dont il faut donner crédit à la présente administration.

D'un autre côté, les ministres qui administrent aujourd'hui les affaires de la province se sont acquittés de leur devoir au lieu de battre la campagne et de chausser des raquettes pour fuir devant leurs adversaires et leurs détracteurs, comme l'ont fait M. Joly et ses collègues, et ils ont réussi à grossir le chiffre de notre revenu et à faire disparaître les déficits. Ainsi les terres de la Couronne rapportent aujourd'hui \$700,000 au trésor provincial, contre \$443,000 seulement que le gouvernement Joly a eu le temps de percevoir de cette source en 1878-79, et la nouvelle législation minière vient de créer un revenu additionnel de \$30,000. De plus, l'exploitation du chemin de fer

du Nord, que M. Joly voulait abandonner à son ami, M. Thibaudeau, moyennant un loyer annuel de \$200,000, nous rapporte aujourd'hui plus de \$300,000. Ces différents items de réduction dans les dépenses et d'augmentation du revenu représentent une économie réelle de \$437,000 pour l'année dernière et de \$554,807.68 pour l'année courante.

Nous pouvons bien dire, après cela, que M. Chapleau fera de la question de l'économie le premier article de son programme. À l'avenir nous devrons même ajouter aux sommes ci-dessus un montant additionnel de \$100,000, puisque le chemin de fer du Nord bien administré nous rapportera bientôt \$400,000 au lieu de \$300,000 qu'il nous rapporte aujourd'hui.

Le second article du programme du ministre Chapleau est l'encouragement, le développement de l'agriculture et de la colonisation. Nous continuerons à citer les chiffres officiels parce que leur éloquence est invincible.

En 1878-79, le gouvernement Joly a considérablement réduit les octrois pour l'agriculture, la colonisation, l'immigration et le repatriement : de fait il n'a déboursé que \$117,326.13 pour ces divers objets. Les dépenses relatives à l'immigration et au repatriement étant toujours à peu près les mêmes, l'agriculture et la colonisation ont seules souffert de cette économie à rebours, ou plutôt de cette mesquinerie sans nom du gouvernement libéral.

Le patriotique gouvernement Chapleau n'a pas cru devoir imiter son prédécesseur sur ce point plus que sur les autres. Comprenant que l'agriculture et la colonisation sont la base de la richesse d'une province comme d'un pays, et le gage de son avenir, il a dépensé \$156,140.00 l'an dernier, et il dépensera \$164,400.00 cette année pour ces grandes causes.

Mais la grande œuvre du gouvernement Chapleau et son plus beau titre à la reconnaissance du peuple de la province de Québec, sont les relations d'affaires qu'il a établies entre la France et le Canada français. Grâce à ce coup de maître, nous avons aujourd'hui trois usines pour la fabrication du sucre de betteraves, deux compagnies puissantes qui vont exploiter à notre profit nos riches mines de phosphates, le Crédit-Foncier franco-canadien constitué au capital de \$5,000,000, et nous aurons bientôt deux lignes régulières de steamers voyageant entre le Canada et son ancienne mère-patrie et le crédit mobilier, avec un capital de \$8,000,000, destiné à l'exploitation de nos mines de toutes sortes.

Et ce n'est là que l'inauguration, pour ainsi dire, d'une politique nouvelle qui assurera notre prospérité, notre salut.

Toute la politique du gouverne-

ment Chapleau se résume pour nous dans ces trois articles de son programme : Economie, encouragement de l'agriculture et de la colonisation et développement de nos relations commerciales avec la France.

Au peuple de dire si cela lui convient.

LE COMPLEMENT D'UN PROGRAMME.

M. David a laissé à son ami de cœur, M. J. X. Perrault, le grand utopiste du pays, le soin de compléter le programme politique ébauché l'autre jour par la *Tribune*, en y ajoutant rien moins que quatorze nouveaux articles.

M. Perrault se prononce d'abord pour l'abolition du veto fédéral, l'élection du gouverneur de la province et la nomination des juges par les chambres et l'administration locales.

Il semble pourtant que nous avons moins à redouter le droit conféré par les lois organiques au pouvoir fédéral de désavouer la législation des provinces en certains cas, que l'action centralisatrice de la Cour Suprême, à laquelle M. Perrault voudrait, en pratique, donner le droit de veto. En effet le gouvernement fédéral est jugé par le peuple, qui peut toujours lui faire expier ses empiètements sur les privilèges et les libertés des provinces, tandis que la Cour Suprême est un pouvoir irresponsable, pourront faire fi de nos droits et destiné à détruire petit à petit les législatures locales en limitant chaque jour la sphère de leurs attributions.

Laissons plutôt au pouvoir central son droit de veto, sujet à la sanction du peuple, et abolissons la Cour Suprême à tout prix.

Quant au lieutenant-gouverneur, il importe peu qu'il soit nommé par le gouvernement fédéral ou élu par les chambres locales. Ses fonctions sont toutes négatives et ses pouvoirs n'existent même plus sur le papier, depuis que la révocation si juste de feu M. Letellier a affirmé le principe que ce dignitaire doit se contenter de faire ce que lui conseillent ses ministres responsables aux chambres et au peuple. Un lieutenant-gouverneur ne peut rien pour ou contre l'autonomie d'une province : il peut être une force d'inertie, rien de plus.

La nomination des juges de chaque province par les gouvernements locaux est une réforme à rebours rien moins que désirable. Le gouvernement fédéral nomme nos juges et les paye. Si nous insistions pour les nommer nous-même, le gouvernement fédéral y consentirait sans doute, mais il nous faudrait les payer à même le trésor provincial. On ne saurait, évidemment, demander au gouvernement fédéral de payer des juges qu'il ne connaît pas, en sorte que cette prétendue réforme aurait pour

unique résultat d'ajouter \$150,000 ou \$200,000 à nos dépenses déjà trop élevées.

Le troisième article du programme Perrault se lit comme suit :

NOS FORETS MISES EN COUPES RÉGLÉES.

Il est notoire que les ressources forestières des Etats-Unis s'épuisent de plus en plus et que d'ici à dix ans le bois prendra une très grande valeur chez nous, parce que nous serons alors appelés à combler le déficit de l'immense consommation américaine. C'est alors que la province retirera des millions de son domaine forestier, pourvu qu'on mette fin sans retard au gaspillage impardonnable qui se fait en ce moment de nos plus beaux bois. Il est urgent d'adopter ici immédiatement la mise de nos forêts en coupes réglées ainsi que cela se pratique en Europe, de manière à assurer la reproduction inépuisable de nos bois les plus précieux.

Voilà une idée pratique, bien qu'elle ne soit pas neuve : elle fera son chemin.

Nous reparlerons peut être du programme de M. Perrault, dont un autre des articles, celui qui a trait à la création d'un revenu permanent et à l'extinction pratique d'une partie considérable de la dette provinciale au moyen de la capitalisation des arrérages de l'emprunt municipal et des ventes de terres de la Couronne, nous intéresse vivement.

UNE REFORME NECESSAIRE.

La *Tribune* d'aujourd'hui termine ainsi un article sur l'instruction classique et pratique :

"Ayant autant sinon plus d'éducation classique qu'il ne nous en faut, nous devons maintenant pourvoir avant tout à l'instruction du grand nombre, de la masse. Les grandes villes sont assez bien pourvues à l'heure qu'il est, sous ce rapport, elles ont des écoles, des académies où les enfants du peuple peuvent acquérir une instruction pratique, mais la campagne en est complètement privée. Le cultivateur qui veut faire instruire ses enfants est obligé de les envoyer dans un collège où on en fera certainement des hommes de profession. Dans la plupart des comtés de la province de Québec il devrait y avoir de bonnes académies où on donnerait aux élèves un cours d'études commerciales, agricoles, industriel et scientifique.

"Si les professeurs manquent il est facile d'en faire venir d'Europe et l'argent qu'on dépensera pour cela sera de l'argent bien employé.

"Les conseils de comtés devraient s'occuper de cette question et voir jusqu'à point l'idée est réalisable.

"On pourrait faire exécuter cette idée en grande partie par les collèges classiques en les aidant à faire les dépenses qu'entraînerait la création d'un cours commercial et scientifique, en leur donnant surtout les moyens

d'avoir des professeurs spéciaux dont nos écoles normales pourraient fournir un bon nombre."

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres du reste, nous sommes parfaitement d'accord avec notre *coalitioniste* confrère. Nous croyons même être le seul journal du pays qui ait demandé de cesser les octrois aux sociétés d'agriculture et de les consacrer à l'établissement dans chaque comté d'école comme de celles dont parle la *Tribune*.

PAS DE TAXES ADDITIONNELLES

L'*Electeur* de lundi dernier terminait ainsi son premier-Québec, que la *Patrie* d'aujourd'hui reproduira probablement :

"Non seulement les électeurs se préparent à voir sacrifier le chemin de fer provincial, s'ils votent pour les candidats ministériels, mais ils consentent à payer des taxes directes. Il n'y a pas besoin d'une longue démonstration pour le prouver. M. Robertson vient d'en faire l'aveu. Un des moyens qu'il propose pour combler le déficit qui nous menace de la banqueroute, c'est de faire payer par les municipalités les frais d'administration de la justice civile. Comme elle coûte plus de \$360,000 par année, c'est cette somme que les municipalités auront à prélever par des taxes directes sur les contribuables. Quelle différence cela fait-il pour eux de payer les taxes au trésor provincial ou de les payer au trésor municipal? Il faudra toujours que l'argent vienne de leur bourse.

"Voilà pourquoi nous avons des élections. Si les électeurs veulent pour toujours sacrifier le chemin de fer du Nord à M. Sénécal, s'ils veulent payer des taxes directes, qu'ils votent pour les candidats ministériels!"

Il y a trois mensonges audacieux dans ces quelques lignes, ainsi que nous allons l'établir.

Ce ne sont pas les conservateurs, mais les libéraux qui proposent de faire payer par les municipalités une partie des frais d'administration de la justice civile. C'est même là un des articles du programme Mercier-David, publié sans commentaire et de fait approuvé par des journaux libéraux.

La *Tribune* du 8 octobre dernier rapportait en ces termes une conversation entre M. Mercier, le chef du parti libéral dans le district de Montréal, et un reporter du *Star* :

"Un rapporteur du *Star*, disait la *Tribune*, est allé demander à M. Mercier son opinion sur la situation financière de la province.

"Nous résumons ce que M. Mercier a répondu :

"Voici en quelques mots, dit-il, (M. Mercier) la situation de la province. Nous avons une dette de \$17,000,000 dont l'intérêt et le fonds d'amortissement s'élèvent à un million par année. Pour remédier à cette déplorable situation, je suggère de vendre le chemin de fer du Nord, qui ne paiera jamais entre les mains du gouvernement. Bien administré il pourrait rapporter quatre à cinq cent mille piastres par année. Je crois qu'on n'aurait pas de peine à le vendre huit millions qui à 5 par cent donneraient \$400,000. Je crois aussi que dans notre province comme dans l'Ontario les municipalités devraient payer leur part des frais de l'administration de la justice qui sont de \$170,

000 plus élevés ici que là. Il y a donc une économie d'environ \$170,000 à réaliser dans ce département."

Le même jour l'*Union* de Saint-Hyacinthe disait :

"Un reporter du *Star* de Montréal a eu une entrevue, à l'américaine, avec M. Mercier et voici le rapport de cette conversation :

"....." Je suggère de plus, aurait dit M. Mercier d'après l'*Union*, que, de même qu'à l'Ontario, les différentes municipalités paient leur part dans l'administration de la justice. Dans l'Ontario, avec une population plus considérable que la nôtre, cette administration ne coûte que \$200,000 par année, tandis qu'ici nous avons payé \$343,000 l'année dernière. Cela seul nous épargnerait \$170,000."

Et l'*Electeur* a l'audace et le cynisme de venir affirmer, après cela, que ce sont les conservateurs qui veulent forcer les municipalités à prélever des taxes directes sur les contribuables, en mettant à leur charge les frais ou une partie des frais de l'administration de la justice!

Allons, messieurs, gardez cet unique article de votre programme, nous n'en voulons pas.

Et nous dirons avec vérité, en variant votre avertissement : Si les électeurs veulent payer des taxes directes, qu'ils votent pour les candidats libéraux et portent de nouveau au pouvoir l'homme aux raquettes et son compère l'homme aux erreurs de jugement.

Si les électeurs veulent, au contraire, que les affaires de la province soient administrées sans que de nouveaux impôts soient prélevés, qu'ils votent pour les candidats ministériels et continuent d'accorder leur confiance à M. Chapleau qui vient de déclarer solennellement, à Saint-Thérèse que la dette serait payée et notre honneur sauvegardé sans qu'il soit besoin d'un sou de taxes nouvelles.

Mais cela est impossible aux yeux de l'*Electeur* qui voit partout des déficits qui nous menacent de la banqueroute.

Second mensonge.

Nous ne sommes plus en face de déficits alarmants, comme aux jours où M. Joly et ses collègues étaient au timon des affaires, mais en face de surplus annuels.

L'*Electeur* niera cette assertion en s'appuyant sur l'exposé financier fait par M. Robertson au cours de la session de 1880 et dans lequel l'hon. Trésorier admettait que l'exercice financier de 1880-81, expiré le 30 juin dernier, se solderait par un déficit apparent de \$118,366.52.

Cela est parfaitement vrai.

Mais l'*Electeur* se convaincra, en regardant à la page onze de cet exposé, que M. Robertson estimait le revenu des terres de la Couronne pour cet exercice à \$504,000 seulement, tandis que nous avons perçu au-delà de \$700,000 de cette somme. Le revenu de 1880-81 a donc dû être d'environ \$200,000 plus élevé que le Trésorier avait estimé qu'il serait, et au lieu d'un déficit de \$118,000, en 1880-81, nous avons un surplus de près de \$100,000.

Et nous n'aurons plus de déficits à l'avenir.

Il est vrai que les dépenses de 1880-81 ont été d'environ \$2,900,000, mais c'est un chiffre de dépenses anormal qui ne sera pas atteint cette année et les années prochaines. En effet nous

avons payé, l'an dernier, \$110,786.66 pour le fonds d'amortissement de la dette, auquel il n'avait pas été pourvu l'année précédente et qui, de fait, appartient à l'exercice de 1879-80, et \$108,985 pour le parachèvement des départements publics, l'École Normale Jacques-Cartier et le déménagement des bureaux publics dans les nouveaux édifices érigés à cette fin, — dépenses qui ne se renouvelleront pas. C'est donc \$219,771.66 qu'il nous faut retrancher des dépenses de l'année dernière pour arriver à constater quel sera le montant fixe de la dépense annuelle à l'avenir, — soit moins de \$2,700,000.

Pour faire face à cette dépense, nous pouvons sûrement compter sur un revenu permanent d'environ \$3,000,000. En effet, nous venons de voir que le revenu de l'an dernier s'est certainement élevé à \$2,900,000, bien que le chemin de fer du Nord n'ait rapporté que \$200,000 environ, tandis qu'il rapportera plus de \$300,000 cette année et les années prochaines. Et s'il arrivait que le revenu provenant de certaines sources ne seraient pas aussi élevé que nous avons raison d'espérer qu'il le sera, nous avons encore les mines qui nous rapportent \$100,000 à l'avenir.

L'estimation du revenu pendant l'année courante, — estimation très modérée — nous permet d'arriver à peu près à la même conclusion. L'hon. M. Robertson compte recevoir cette année environ \$2,800,000 de toutes sources. Il n'a estimé le revenu du chemin de fer du Nord qu'à \$300,000, quand nous pouvons en retirer \$400,000 en le vendant pour \$8,000,000, et il ne pouvait espérer recevoir les \$100,000 que l'exploitation des phosphates par trois compagnies puissantes fera tomber annuellement dans le trésor provincial.

Nous n'avons donc pas à craindre le déficit et la banqueroute? Au contraire nos finances sont dans un état prospère et nous aurons un surplus qui nous permettra, ainsi que l'a déclaré M. Chapleau, de faire plus pour l'agriculture et la colonisation sans qu'il soit nécessaire d'imposer un seul sou de taxes additionnelle, directes ou indirectes.

Passons au troisième mensonge de l'*Electeur*.

Le gouvernement Chapleau n'entend pas sacrifier le chemin de fer du Nord à M. Sénécal. Il ne le vendra ni ne l'affermira sans le consentement des chambres. Si le peuple, par la voix des représentants qu'il est appelé à se choisir, se prononce pour la vente de cette importante propriété, nous pouvons en obtenir dès aujourd'hui \$8,000,000 qui, à 5 % représenteront un revenu de \$400,000.

Et maintenant nous laissons le public juge entre la feuille libérale de Québec et nous.

TROIS-RIVIERES.

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières* :

"Le parti conservateur des Trois-Rivières a fait choix de son candidat, après des délibérations qui ont eu pour résultat l'harmonie la plus parfaite et l'enthousiasme le plus encourageant. M. le shérif Dumoulin est définitivement candidat, et son succès est assuré. Jamais élection ne peut se présenter sous des auspices plus favorables. M. Dumoulin a toujours joui de la plus haute estime et de la plus grande considération. Son honnabilité constante dans une carrière déjà bien fournie, sa probité inatta-

quable, ses services nombreux à la ville et au district, son caractère désintéressé dont il nous donne une preuve éclatante en ce moment, tout concourt à faire de M. Dumoulin un candidat absolument approprié aux circonstances solennelles où se trouve le collège électoral des Trois-Rivières.

"Notre foi politique a été outragée, notre honneur a été souillé dans l'enceinte parlementaire; il convient que nous prenions une revendication retentissante. Avec le nom de M. Sévère Dumoulin sur notre drapeau et avec l'unanimité touchante qui règne dans nos rangs, nous sommes certains de châtier d'une façon exemplaire le traître odieux qui a été une occasion d'opprobre et de scandale pour toute la province."

La vente des terres

On lit dans le *Manitoba*, journal publié à St Boniface, Manitoba :

Mécredi et vendredi de la semaine dernière, (les 19 et 21 courant,) plusieurs milliers d'acres de terre ont été offerts en vente par les officiers du Gouvernement Fédéral; mais fort heureusement pour un grand nombre de colons établis sur ces terres, les acheteurs faisaient défaut. Le pauvre commissaire priseur chargé de faire la vente, a fait des efforts inouïs pour faire priser sa marchandise sans obtenir de succès. Après un pareil échec, nous nous demandons si le gouvernement est justifiable aujourd'hui de contraindre les colons de la Rivière Rouge à payer cinq piastres de l'acre pour des terres qui ne commandent pas ce prix sur le marché, même avec les améliorations et les travaux qui ont été faits sur ces terres?

Le Ministère Gambetta.

L'avènement de Gambetta au pouvoir, en France, inspirant au rédacteur de la *Tribune*, qui a toujours eu un faible pour les prophéties, les lignes suivantes :

"Enfin Gambetta va arriver au pouvoir. Elu à la présidence de la Chambre par une énorme majorité, il a compris que son heure était arrivée.

"Nous admirons le talent de M. Gambetta; c'est évidemment un homme extraordinaire, mais que les catholiques ont raison de redouter, quoiqu'il soit moins redoutable que ceux qui viendront après lui.

"Il n'y a pas de doute que la politique française va devenir émouvante sous le ministère Gambetta; on peut s'attendre à des luttes terribles, car Gambetta lui-même ne trouvera pas grâce devant les socialistes qui infestent les grandes villes et il devra se retirer pour faire place à la Commune ou rester pour la faire mitrailler. Nous croyons donc, comme il y a cinq et dix ans, que le ministère Gambetta sera accompagné ou suivi de bien près d'une révolution en France."

Sauvetage Miraculeux.

Un cultivateur du nom de Minguay, et demeurant aux environs du bois de Gomin, Québec, l'a échappé belle, vendredi dernier, à la brunante, raconte l'*Événement*. Il était en état d'ivresse et s'était assoupi dans sa voiture, au pied de la côte Dambourgès. Le cheval était sans doute las de cette station prolongée, car il se mit à marcher dans la rue St. Thomas, qui part du pied de la côte Dambourgès

et se termine par un quai que baigne la rivière Saint Charles. Arrivé à l'extrémité du quai, le pauvre animal aussi abruti sans doute que son maître, mais par des causes différentes, continua d'avancer et fit le plongeon avec la voiture et son propriétaire que ce bain froid dut sans doute faire revenir un peu de sa léthargie.

En ce moment, le constable Patry vint par hasard à l'extrémité du quai et demeura stupéfié en apercevant un cheval à la nage traînant une voiture en partie submergée et à laquelle un homme était cramponné. Il s'empressa de jeter à l'eau quelques mardiers dans le but de donner une meilleure chance de salut à l'individu. Cela ne servit à rien cependant et le brave constable voyant que l'homme allait disparaître, sauta prestement dans une chaloupe de goëlette qu'il dirigea en toute hâte vers le théâtre de la catastrophe.

Lorsqu'il y arriva, il était temps, car le cheval avait disparu et Minguy disparaissait à son tour. L'intrépide sauveteur put cependant empoigner celui-ci par ses vêtements et le hissa à bord. C'était une masse inerte. Arrivé à terre, le constable Patry donna des soins à Minguy qui finit par prendre connaissance.

Voici maintenant le côté comique de l'affaire. Lorsque Minguy a été sur pied, son sauveur lui a appris toute l'étendue de son malheur, puis demeurant jusqu'au bout dans son rôle, il l'a arrêté pour ivresse !

Le constable Patry mérite des félicitations pour le sauvetage qu'il a opéré, et pour la manière consciencieuse avec laquelle il remplit son devoir à l'égard de ceux qui enfreignent les règlements municipaux !

NOUVELLES DIVERSES.

Le crédit Foncier franco canadien a établi une agence à Brantford, Ont.

On estime à \$27,000,000 la réduction ordonnée par la cour agraire d'Irlande, sur les fermages.

On a découvert dans le district de Hull, sur la propriété d'un M. Laylor, une nouvelle veine de minerai de fer d'une grande richesse.

On a commencé à travailler aux fondations de la filature de coton que l'on a décidé de construire à Halifax, N.E. Si le temps le permet, les travaux seront poussés avec vigueur.

On dit que le gouvernement fédéral a décidé de diviser le département des terres du Canada, et d'en transférer une branche à Winnipeg. Le Winnipeg, et le bureau des arpenteurs restera à Ottawa.

Le steamer du gouvernement, le *Napoléon III*, arrivé à Québec samedi matin, avait à bord environ vingt-cinq familles de l'île d'Anticosti, qui fuient la détresse qui les attendait pendant l'hiver, dans ces parages.

M. Henri Marchand, de Saint Jean, a été nommé protonotaire de la cour Supérieure, greffier de la cour de Circuit, et greffier de la paix pour le district d'Iberville, en remplacement de M. A. N. Charland, protonotaire conjoint, dont la résignation a été acceptée.

On mande de Paris que M. Jules Ferry sera probablement ministre de l'Instruction publique dans le ministère Gambetta ; M. Challemel-Lacour, ministre de l'Intérieur ; le général Laval, ministre de la Guerre, et M. Léon Say, ministre des Finances.

Un extra de la *Gazette Officielle* publié hier contient trois proclamations. La première annonce la dissolution des chambres ; la deuxième fixe au 25 novembre la date de la nomination des candidats ; et la troisième convoque les chambres *pro forma* pour le jeudi 29 décembre.

Une députation est venue ces jours derniers d'Ottawa à Montréal pour obtenir du syndicat du chemin de fer du Pacifique certains avantages dont devrait bénéficier Ottawa. On a donné à entendre aux délégués que les ateliers de notre chemin transcontinental seraient construits à Ottawa si la ville faisait des offres assez libérales pour cette fin.

L'immense bâtiment construit par le séminaire de Québec, pour relier le séminaire à l'université-Laval, est maintenant terminé à l'extérieur, et les ouvrages de l'intérieur sont aussi très avancés. Le coût du nouvel édifice sera de \$128,000, d'après les estimations de M. F. Peachy, l'architecte chargé d'en préparer les plans et devis. Les ouvrages, commencés au printemps de 1880, ont été exécutés avec une grande rapidité.

La petite maison dans laquelle fut transporté le général Montgomery, après avoir été blessé sur le champ de bataille, il y a environ 106 ans, et qui est une des antiquités de la rue St Louis, à Québec, menace ruine depuis longtemps déjà, dit *l'Événement*. Le propriétaire, qui est sans doute amateur passionné de souvenirs historiques, paraît décidé cependant à ne pas la laisser couler de sitôt encore. De temps à autre, il la fait étançonner de nouveau et badigeonner à neuf. Il n'y a qu'à Québec, croyons-nous, où l'on possède à ce point le culte des vieilleries. C'est sans doute quelque chose, mais il pourrait y avoir mieux que cela. La petite maison est occupée aujourd'hui par une fruitière.

Le marquis de Lorne est parti samedi matin de Québec par le *Sardinien*, à destination de l'Angleterre. Une adresse lui a été présentée au départ par le lieutenant gouverneur, qui était entouré des principaux citoyens de la ville. La réponse à cette adresse fort bien faite, a été très-digne et émouvante.

Le pays entier recevra avec joie, dit *l'Événement*, l'assurance que le marquis de Lorne nous donne dans sa réponse, qu'il est très attaché au pays, et qu'il nous reviendra bientôt. De notre côté, nous pouvons avoir la conviction que l'absence même du Gouverneur nous sera profitable, en ce sens qu'elle lui donnera occasion de faire connaître et apprécier le Canada dans les hautes sphères sociales qu'il fréquentera durant son séjour en Angleterre.

Un journal anglais de l'Inde annonce qu'un des éléphants du roi de Bangkok, animal vénéré et appartenant à la suite du souverain, est devenu brusquement fou, et que dans ses accès il a écrasé sous ses pieds cinq de ses domestiques. Malgré cela

l'animal, qui est sacré, n'a pas été tué ; on s'est contenté de l'entourer d'une barrière bénite par un grand prêtre, que l'animal sacré a naturellement brisée. On a réussi néanmoins à le chasser dans une cour où il a péri.

La maladie de ce curieux saint a été attribuée à la malveillance de son personnel de service ; mais comme on n'a pu découvrir le vrai coupable, le souverain de Siam a décidé qu'il y avait lieu de les décapiter tous. La sentence a été exécutée séance tenante et trente malheureux ont été mis à mort.

On parle beaucoup à Ottawa d'une mésaventure qui aurait failli arriver à un avocat éminent de la capitale. Voici les faits que nous a apportés le télégraphe : Un disciple de Thémis ayant rencontré dans les salons les plus fashionables de la capitale et même à Rideau Hall une jeune dame élégante s'éprit de cette fille d'Eve et résolut de s'unir à elle par les doux liens du mariage. Les futurs époux étaient déjà rendus au pied de l'autel, et le grand *oui* allait être prononcé, quand un ami du futur intervint et fit suspendre la cérémonie. On rapporte qu'à ce moment la fiancée s'évanouit et dut être transportée hors de l'église au milieu de l'étonnement facile à deviner des amis qui se trouvaient présents pour assister à la célébration du mariage. Depuis cet incident, la jeune femme souffre d'une épanchement de sang, et l'on disait avant-hier soir qu'elle était dans un état des plus critiques. Il paraît que cette femme aurait autrefois été condamnée à la prison, d'où elle se serait évadée.

ECHOS DE PARTOUT.

GUITEAU.—La *Gazette* du Niagara Falls publie la lettre suivante adressée par M. Noyes, chef de la communauté d'Quida, à M. George Scoville :

"Je lis dans les journaux que vous m'avez nommé comme l'un des témoins par lesquels vous vous proposez de prouver la démente de Guiteau. Je vous épargnerai peut-être des embarras et des dépenses en vous informant d'avance que je ne crois pas à sa démente, et que je ne me rappelle pas d'acte ou de symptôme de démente dans sa vie pendant qu'il était sous mon observation. J'ai probablement plus de raison que tout autre homme de connaître et détester sa perversité, mais ceci n'est pas la démente dans le sens légal. Je crois qu'il est né avec un génie particulier pour la malice et qu'il en a véritablement été inspiré toute sa vie ; mais ce n'est pas dire qu'il est aliéné, à moins que nous n'appelions aussi aliéné le génie naturel et l'inspiration des bonnes choses, comme l'invention, la musique, etc. A mon sens, l'aliéné est une déféctuosité, une maladie du cerveau ; et je ne crois pas que Guiteau soit plus aliéné que ne le sont les ours et les lions. Je crois avec l'hymne ancien que ces animaux hurlent et combattent parce que "c'est leur nature."

"Avec ces vues et le souvenir de ma fâcheuse expérience avec votre client, je craindrais d'avoir à déposer fortement contre votre principal argument, et de causer peut-être son envoi à l'échafaud, ce que je regretterais sincèrement pour beaucoup de raisons, et principalement parce que son père était un grand ami du mien et de moi-même. Mais je dois vous prévenir que ce que je regretterais surtout, ce serait mon agence personnelle dans la tragédie."

SINISTRES MARITIMES.—Une correspondance de St Jean de Terre-Neuve nous apporte la nouvelle d'une série de désastres maritimes survenu dans ces parages pendant la tempête de la semaine dernière.

Le trois-mâts *Ontario*, commandé par le capitaine McCauley était parti mardi de la semaine dernière de St Jean pour Cow Bay avec un chargement de charbon. Deux jours après il a été assailli par une terrible tempête, accompagnée d'une neige aveuglante, et est allé se briser sur des récifs à

quelques milles à l'est de Chapeau-Rouge.

Le capitaine, les officiers et tous les hommes d'équipage ont péri. Le maître d'hôtel seul, jeune Allemand nommé Thor-Michaelson, a échappé comme par miracle. Une énorme vague a emporté le jeune homme et l'a rejeté sans connaissance sur le rivage. Il était alors dix heures du soir. Quand Michaelson revint à lui, le jour commençait à poindre. La neige avait fini de tomber, mais le vent soufflait encore avec une force terrible et l'*Ontario* avait entièrement disparu. A quelques milles de là s'élevait le hameau de Saint-Laurent. Le naufragé s'est dirigé aussitôt de ce côté et au bout de trois heures d'une marche lente et pénible, il est arrivé à la première maison où tous les soins nécessaires lui furent prodigués, en attendant qu'il fût repatrié par les soins du consul d'Allemagne.

Samedi dernier, à midi la barque allemande *Huntress* a relâché à Fortune Bay entièrement désemparée et faisant eau de toutes parts. Elle était partie de Dalhousie pour Glasgow avec un chargement de bois le 22 octobre dernier. Le 26 elle a rencontré une violente tempête qui l'a mise à deux doigts de sa perte. Les officiers et l'équipage ont couru les plus grands dangers mais un seul homme a péri.

Le trois-mâts *Michael Ray* a fait naufrage au cap Anguille. Les officiers et les hommes d'équipage, sauf un matelot qui a été écrasé par des épaves, ont réussi à gagner le rivage. Un navire resté inconnu a été jeté à la côte à Lawn Bay. On ignore ce qu'est devenu l'équipage. Un autre désastre est arrivé à l'entrée de la baie de Notre-Dame.

La goëlette *Helen* a péri corps et biens pendant la tempête de mardi de la semaine dernière. Elle avait à bord quinze personnes, savoir : huit hommes, deux femmes et cinq enfants. Personne n'a été sauvé. La goëlette *Brothers* qui naviguait de conserve avec l'*Helen* a failli avoir le même sort. On n'a pas de nouvelles de quatre autres goëlettes qui suivaient de près l'*Helen*, et l'on craint qu'elles n'aient aussi péri corps et biens.

La barque *Emilia*, qui était partie de Little Harbor avec un chargement de bois, a été jetée à la côte à Mansfield Cove, près du cap Jean, et toutes les personnes à bord ont péri en cherchant à gagner le rivage dans une embarcation. La goëlette *Marie-Louise*, allant d'Halifax à Antigonish, a fait naufrage samedi dernier sur les côtes de Terre-Neuve, mais son équipage a heureusement été sauvé.

Le Séminaire de Sainte-Thérèse.

Ste Thérèse, 4 Novembre 1881.

Plusieurs personnes nous témoignent le désir de connaître le montant des souscriptions faites, jusqu'à ce jour, en faveur de l'œuvre de la reconstruction du Séminaire de Ste Thérèse. Ce désir est trop légitime pour que nous ne nous empressions pas de le satisfaire. Le montant des souscriptions s'élève aujourd'hui à \$19,345.00. De cette somme \$4,036.43 sont entrés en caisse ; le reste est payable à diverses échéances.

Nous sommes heureux, en même temps, d'exprimer publiquement à tous nos bienfaiteurs notre plus vive reconnaissance. Nous voudrions pouvoir l'exprimer autrement que par des paroles, mais Dieu, qui sait notre impuissance, voudra bien lui-même y suppléer.

Nous offrons, par avance, les mêmes remerciements pour les souscriptions nouvelles qu'on nous fait espérer ; car la liste reste toujours ouverte comme nos besoins restent toujours pressants en face des dépenses qu'il nous faut encourir pour relever nos murs et pour refaire notre mobilier, tout notre matériel d'enseignement, nos musées, nos bibliothèques, etc. Malgré la bonne volonté et la générosité de tous, il nous restera encore une dette considérable qui pèsera longtemps sur notre institution.

Quelques inexactitudes se sont glissées dans les journaux au sujet du nouveau collège dont nous jetons en ce moment les fondations. Il ne sera pas plus spacieux dans son ensemble que l'ancien. Le coût n'en sera pas de \$150,000 mais bien de \$70,000 environ. Il sera construit sur un plan simple et modeste, en rapport avec les ressources modiques que nous avons à notre disposition.

A. NANTREL, Ptre. Sup.

CHRONIQUE LOCALE.

Pas d'inquiétudes—J'ai été à la ville et j'ai fait tous mes achats pour l'hiver la place où j'ai eu le plus de satisfaction, c'est chez Dubuc, Désautels et Cie, où j'ai acheté les plus beaux casques, manchons, etc., à bas prix; c'est au No 217, rue Notre-Dame, là où le gros chien est à la porte.

Retrouvée—Une vieille femme âgée de 60 ans et épouse de M. O'Brien, domicilié au No 146, rue Prince, est partie mercredi de chez elle et n'est plus retournée à la maison. Sa fille était plongée dans la plus grande inquiétude à son sujet lorsque samedi avant-midi, elle fut ramenée à sa résidence par un cultivateur de la Longue Pointe qui l'avait trouvée assise sur une roche au beau milieu d'un champ. Madame O'Brien onne depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale.

Prédications—Le prophète du temps, M. Vennor, nous donne d'avance les prédictions suivantes sur la température pour novembre et décembre. Selon lui, novembre sera probablement froid et humide au commencement, mais agréable et beau dans la seconde semaine. Décembre sera très froid et désagréable. On peut s'attendre à du froid pendant ce mois, le 1er et le 2, le 9 et le 10, le 16, le 17 et le 18, le 20 et le 21; de la neige, les 2, 4 et 6 ou 7, 9, 12, 15, 17 et 18, 26 ou 27, 29 et 30.

Accident—Au moment où Octave Sandoux, employé dans la manufacture de haches des écluses de Saint-Gabriel, brisait des barres de fer en gueuse, un morceau détaché alla le frapper au bras et lui pénétra profondément dans les chairs, lui infligeant une douloureuse blessure. La victime de l'accident fut transportée à l'hôpital Notre-Dame, où on lui donna tous les soins nécessaires.

Jonction de chemin de fer—Au sujet de la jonction projetée du chemin de fer Intercolonial avec celui du Nord, l'honorable M. Tupper a cru devoir soumettre la question à M. L. A. Senécal qui a fait rapport à l'honorable ministre.

M. Senécal est bien d'opinion que la chose est praticable en tout point, et que le meilleur plan à adopter serait d'établir une ligne de bateaux traversiers entre Québec et Lévis, d'autant plus que les glaces ne pourraient du tout gêner le service.

Crime et accident—Le Dr Gaspard Archambault a été appelé vendredi soir à donner des soins à un charrier du nom de Boucher qui avait reçu au bras un coup de couteau de la part de certains individus qui voulaient le dévaliser. Heureusement que la blessure, bien que profonde, n'aurait aucun caractère de gravité.

—Un jeune garçon âgé de sept ans, fils de M. H. C. A. Gibbs, était à jouer samedi avec des petits camarades sur la rue Osborne lorsqu'ils fut précipité à terre par la chute d'une brique qui se détacha d'une maison. Il fut relevé avec une profonde blessure à la tête et transporté chez ses parents où le médecin appelé lui donna tous les soins nécessaires.

Chemin de fer—Les entrepreneurs du chemin de fer de Sorel et Montréal rencontrent leurs plus grandes difficultés de la part de certains propriétaires de terrains où la voie doit passer et qui exigent des prix exorbitants. On va jusqu'à demander \$800 de l'arpent. MM. Roméo Stephens, Joseph Seymour et Joel Leduc, les arbitres nommés pour décider les différents de cette nature, ont cru se montrer généreux en accordant \$60 de l'arpent. La compagnie, paraît-il, trouve même que ce prix est trop élevé et n'est pas décidée du tout à le donner. On peut s'attendre à une série de procès, si les parties intéressées ne s'entendent pas à l'amiable.

Triste résultat—Un fabricant qui a obtenu le premier prix et une médaille d'or pour les articles qu'il a exhibés à la dernière exposition, s'est adressé au comité permanent pour avoir cette marque de distinction. Il lui fut répondu que, bien qu'il y eût droit, on n'avait pas en mains l'argent nécessaire pour faire frapper cette médaille qui devrait coûter au moins \$75; tout en l'autorisant à en faire faire une lui-même si le cœur lui en disait. Le fabricant se déclara disposé à laisser de côté le montant en argent qui lui avait été accordé si on voulait seulement lui donner la médaille. On lui dit: "C'est 606, fournissez encore \$40 et vous aurez votre médaille." Sur ce, le fabricant se retira parfaitement désenchanté du résultat de ses démarches.

Une vieille avare—Vendredi soir, une vieille de 84 ans, Jane Kidd, veuve Newburg, est venue chercher refuge à un poste de police. Elle déclara qu'elle était arrivée de Fall-River où elle travaillait dans les filatures et s'était amassé un magot de \$700 représenté par un chèque de la nationale Bank of Redemption, chèque qu'elle portait sur elle ainsi que \$19 en argent.

Elle dit qu'elle craignait d'être volée dans les hôtels et elle préférait coucher au poste. Elle se proposait d'aller résider chez son fils à Penneville, comté de Simcoe, Ontario. Elle déposa son argent entre les mains du sergent et ce matin elle a paru devant le chef de police. Celui-ci retrouva une vieille connaissance qu'il avait envoyée à Toronto comme vagabonde, en 1880; mais la police de Toronto l'avait renvoyée à Montréal.

M. Paradis avait alors écrit à son fils, à Penneville qui consentit à la recevoir pourvu qu'elle s'engageât à rester chez lui continuellement.

La vieille femme dit qu'elle ne donnera pas un sou à son fils et qu'elle n'ira pas pensionner dans un asile. Elle veut mourir avec son argent.

Samedi après-midi la police a placé la vieille avare sur un train à destination de Penneville.

Déprédation—Les voleurs de linge ont repris leurs exploits dans la ville et la banlieue. Les plaintes abondent de tous côtés. Leur manière de procéder est cette fois-ci très-simple. Ils se contentent de couper la corde à chaque extrémité et de tout enlever. De cette manière, le bruit des poulies ne saurait le trahir.

Prisonniers volontaires—Une femme âgée de 40 ans et sa fille de 20 ans, arrivées dernièrement de la province d'Ontario, sont allées demander hier aux autorités de la police d'être envoyées en prison pour la saison d'hiver. Comme toutes deux paraissaient fortes, vigoureuses et pleines de santé, elles furent poliment éconduites avec la recommandation d'essayer de gagner leur vie par elles-mêmes, et honnêtement.

Mort subite—Hier matin, à l'heure où la messe allait se dire dans l'Eglise du village Saint-Jean Baptiste, un homme entra et alla s'agenouiller dans un des bancs de devant. Quelques instants plus tard une autre personne se plaça près du premier arrivé, et le service divin commença.

Au moment de l'Evangile, on remarqua que l'un des deux ne se levait pas avec le reste des fidèles: mais dans le moment le fait n'attira aucune attention particulière. Seulement un peu plus tard, celui qui était arrivé le dernier s'aperçut que son voisin chancelait. Il alla aussitôt chercher un médecin qui constata un cas de mort subite.

Le cadavre s'affaissa sur lui-même du moment qu'on le toucha du doigt. La mort paraissait déjà dater de quelque temps. Le défunt, âgé d'environ 50 ans, était connu de peu de monde. Il répondait au nom de M. Daigle.

Epilepsie—Dans la nuit de lundi à mardi le constable Latour, de service sur la rue Dorchester a trouvé une femme du nom de Odile Auclair gisant sur le pavé. La malheureuse souffrait d'une attaque d'épilepsie. Elle fut conduite au poste le plus rapproché, puis à sa demeure.

Un centenaire—Le capitaine George Lessard, fêtait vendredi dernier sa cent quatrième année d'existence. Son histoire est bien longue; deux siècles se partagent sa vie. Le père Lessard naquit en France en 1777, il servit sous le grand empereur pendant plusieurs années. Il laissa la France en 1807 et vint se fixer au Canada où il a toujours demeuré. Il fut du nombre des voltigeurs de 1812, il était sous les ordres du vaillant de Salaberry. Ce vieux vétéran est encore tout frais et n'a pas l'air avoir plus de quatre-vingts ans; sa démarche est souple et il est encore très droit. Le père eut le temps de convoler en quatrième noces. Il vécut trente-trois ans avec sa première femme, trois ans et six mois avec sa seconde, trente ans avec sa troisième, enfin il y a quatre ans il en prenait une quatrième qui est encore avec lui et qui l'entoure de tous les soins possibles. Le capitaine reçoit une pension annuelle du gouvernement pour les services qu'il a rendus; il déclare avoir encore à vivre 6 ans au moins.

Vol audacieux—On a informé la police, hier, d'un vol audacieux, commis, le matin, à la Pointe Saint-Charles. Les voleurs, paraît-il, sont entrés dans un wagon de fret et en ont enlevé une quantité d'habits et d'autres articles. C'est à l'agent de sûreté Richardson qu'on a confié l'affaire.

Un voyage forcé—En conséquence des vents qui agitaient considérablement l'eau du fleuve, la semaine dernière, plus de douze navires océaniques n'ont pu relâcher avant de prendre la mer, afin de permettre à leurs pilotes de se rendre à terre. Ceux-ci ont dû faire la traversée toute entière.

COMMERCE.

PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

LAITERIE.		\$ c.	\$ c.
Beurre frais, à la livre	0 25	à 0 30
Beurre salé do	0 18	à 0 22
Fromage do	0 10	à 0 12

DIVERS.		\$ c.	\$ c.
Sucre d'érable, à la livre	0 07	à 0 09
Sirup d'érable, au gallon	0 80	à 1 00
Miel, à la livre	0 10	à 0 12
Oufs frais, à la douzaine	0 16	à 0 17
Haddock, à la livre	0 06	à 0 07
Poisson frais	0 08	à 0 10
Saindoux, auseau	2 50	à 3 00
Saindoux, par livre	0 15	à 0 18
Peaux, à la livre	0 00	à 0 00

GIBIERS.		\$ c.	\$ c.
Canards au couple	0 00	à 0 00
do noir, do	0 00	à 0 00
Pleviers, par douzaine	0 00	à 4 00
Bécasses, au couple	0 00	à 0 00
Pigeons domestiques, au couple	0 25	à 0 30
Perdrix, au couple	0 00	à 0 00
Tourtes, à la douzaine	1 80	à 2 00

VIANDES.		\$ c.	\$ c.
Bœuf, à la livre (steak)	0 10	à 0 12
Do à la soupe	0 05	à 0 07
Bœuf salé	0 08	à 0 10
Jambon à la livre	0 12	à 0 14
Lard, do	0 09	à 0 10
Mouton, do	0 08	à 0 10
Agneau, au quartier	0 75	à 1 00
Veau à la livre	0 06	à 0 10
Lard frais, par 100 lbs	7 50	à 8 00
Bœuf par 100 livres	5 00	à 7 50
Saindoux à la livre	0 10	à 0 11
Lièvres	0 00	à 0 00

LÉGUMES.		\$ c.	\$ c.
Pommes nouvelles, au baril	0 00	à 0 00
Patates, au sac	0 45	à 0 50
Fèves, par minot	1 10	à 1 12
Navets jaunes par brl	0 06	à 0 00
Oignons rouges par brl	5 00	à 6 50
Do blanc par minot	0 70	à 0 60
Carottes do	0 30	à 0 35
Betteraves do	0 40	à 0 75
Choux par doz	0 60	à 0 80
Oignons par tresse	0 00	à 0 00
Orange par caisse	5 00	à 8 50
Citron do	9 00	à 0 00
Raisin de Malaga par petit baril	0 00	à 0 00
Radis, par douzaine de paquets	0 00	à 0 00
Concombres, par doz	0 00	à 0 00

VOLAILLES.		\$ c.	\$ c.
Dindes, à la livre	0 00	à 0 00
Dindes (vieux) au couple	2 00	à 2 50
Dindes (jeunes) do	1 25	à 1 50
Oies, do	1 25	à 1 50
Oies à la livre	0 09	à 0 00
Canards à la livre	0 09	à 0 00
Canards au couple	0 60	à 0 75
Poules au couple	0 70	à 0 80
Poulets à la livre	0 10	à 0 11
Poulets du printemps par couple	0 30	à 0 60

FARINE.		\$ c.	\$ c.
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs	3 30	à 3 30
Farine d'avoine	2 40	à 2 50
Farine de blé d'Inde	1 25	à 1 40
Sarrasin	0 00	à

GRAINS.		\$ c.	\$ c.
Blé, par minot	0 00	à 0 00
Pois, do	0 06	à 1 00
Orge, do	0 00	à 0 00
Avoine, do	0 00	à 0 00
Sarrasin, do	0 80	à 0 90
Lin, do	0 00	à 0 00
Mil, do	1 50	à 1 60
Blé d'Inde do	0 00	à 0 80
Avoine à la poche	0 70	à 0 80
Fèves	1 20	à 1 30
Son par 100 livres	1 00	à 1 10
Moulée	1 15	à 1 40
Son	0 00	à 0 00

Corrigé tous les mardis et vendredis par
P. POULIN & Cie.,
Commerçant,
Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le
Clerc du Marché Vigor.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs	\$ 5 00	à \$ 6 00
Bœuf, 2me qualité	4 00	à 4 50
Vaches à lait	20 00	à 25 00
Vaches extra	30 00	à 50 00
Veaux, 1re qualité	6 00	à 8 00
Veaux, 2me qualité	5 00	à 7 00
Veaux, 3me qualité	1 00	à 2 00
Moutons, 1re qualité	8 00	à 10 00
Moutons, 2me qualité	5 50	à 6 00
Agneaux, 1re qualité	5 00	à 5 50
Agneaux, 2me qualité	2 00	à 3 00
Cochons, 1re qualité	5 00	à 6 00
Cochons, 2me qualité	4 00	à 4 50

Foin et Paille		\$ c.	\$ c.
Foin, 1re qualité, par 100 bottes	7 00	à 8 00
Foin, 2me qualité	5 00	à 6 00
Paille, 1re qualité	3 00	à 4 00
Paille, 2me qualité	2 00	à 3 00

MAISON
BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE,
IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20,
rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles—Livres de Frères—Livres de Récompense—Livres de Théologie, d'histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.—Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.—Livres pour les Bureaux d'enregistrement—Imagerie—Cachets de communion—Chapelets—Médailles—Statuettes, etc.—Tapiserie—Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmars, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

NOUVELLE PUBLICATION:

"LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME," ou "Traité Élémentaire de Controverse," par A. MAILLOUX, V.G., in-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

APPROBATIONS:

Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique," ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain," et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettant l'impression et en recommandant la lecture à nos Diocésains.

+ E. A. Arch. d^e Québec.

Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important: "L'Arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-incluse l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite une intime corde tout le succès possible."
22 mai 1880. 1—

CANADA.
PROVINCE DE QUÉBEC. } COUR SUPERIEUR
District de Montréal. }
Dame Sophie Erhier, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis N. Vadeboncoeur, commis au même lieu dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse,

vs
Le dit Louis N. Vadeboncoeur, du même lieu. Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour intentée.

L. C. PELLETIER,
Procureur de la Demanderesse.
Montréal, 26 octobre 1881. 25-kbl

"LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT:

Un An \$1.00
Six Mois 0.50

Payable d'avance.
[Frais de port payés par l'Editeur.]

ANNONCES:

25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,
8, rue St. Gabriel,